

Programme d'Aide à la Remise en État des Logements (PAREL) dans les Réserves



Qu'est-ce que le Programme d'Aide à la Remise en État des Logements (PAREL) sur Réserve ?

Le PAREL dans les réserves fournit aux Premières Nations et à leurs membres une aide financière pour couvrir les coûts liés aux réparations et aux adaptations majeures effectuées dans leurs logements.

Qui est admissible ?

Ce programme est ouvert à toutes les Premières Nations et à leurs membres. Le revenu total des occupants formant le ménage doit être égal ou inférieur à la limite établie en fonction de l'emplacement de la communauté.

Quels travaux sont admissibles ?

Le logement doit être dépourvu des installations essentielles ou des réparations majeures nécessaires ou des adaptations dans au moins une des catégories suivantes :

- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage, ventilation et climatisation
- Sécurité incendie
- Surpeuplement
- Accessibilité

Quelle aide est disponible ?

L'aide financière est versée sous forme de contribution. Le montant maximal du prêt s'élève à 60 000 \$* par logement.

**Si votre propriété est située dans une réserve en région nordique ou éloignée, ou si le projet comprend des travaux visant l'accessibilité pour les personnes handicapées, ou des adaptations mineures pour les personnes âgées, le montant maximal peut être augmenté de 25 %.*

IMPORTANT

Les réparations ne seront financées que si les travaux commencent après la présentation de votre demande. Une fois votre demande approuvée, les travaux doivent commencer dans 3 mois et être terminés dans 12 mois.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements ?

Communiquez avec votre Spécialiste de la SCHL. Vous pouvez aussi joindre la SCHL en composant le 1 800-668-2642.